



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

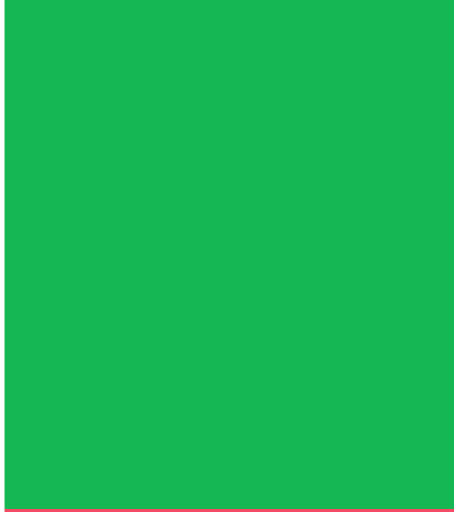


22 mai 2019
GT PRO COMIFER

Volet agricole de la feuille de route économie circulaire et pacte de confiance



Nada BOUTIGHANE,
Bureau Eau, Sol et Économie Circulaire
DGPE/ ministère de l'agriculture et de l'alimentation



Plan

- 1) Contexte
- 2) Présentation succincte de la feuille de route nationale pour l'économie circulaire – Mesures phares pour le secteur agricole
- 3) Présentation du volet agricole de la feuille de route économie circulaire
- 4) Pacte de confiance

1) Contexte

- L'économie circulaire est reconnue officiellement au niveau national (loi de transition énergétique, 2015) et européen (paquet économie circulaire, 2015)
- EGA, 2017 : atelier 3 « Comment développer l'économie circulaire et la bioéconomie »
 - Élaborer un volet agricole de la feuille de route économie circulaire
 - Élaborer un plan d'action bioéconomie

EGA

Atelier 3

Bioéconomie

Économie circulaire

**Plan d'action
bioéconomie**

**GT
méthanisation**

**Volet
agricole de la
FREC**

**Feuille de
route
Économie
circulaire**

2) Présentation de la Feuille de route économie circulaire (FREC)

- Publiée le 26 avril 2018
- 50aine de mesures
- 4 axes :
 - Comment produire durablement
 - Comment consommer responsable
 - Comment mieux prévenir et gérer les déchets
 - Comment mobiliser les acteurs

Présentation de la FREC

Objectifs :

- **Réduire la consommation de ressources naturelles** liée à la consommation française : réduire de 30 % la consommation de ressources par rapport au PIB d'ici à 2030 par rapport à 2010
- **Réduire de 50 % les quantités de déchets** non dangereux mis en décharge en 2025 par rapport à 2010
- Tendre vers 100 % de plastiques recyclés en 2025
- **Réduire les émissions de gaz à effet de serre** : économiser l'émission de 8 millions de tonnes de CO2 supplémentaires chaque année grâce au recyclage du plastique

Présentation de la FREC

Mesures phares pour le secteur agricole

- Mesures pour tendre vers 100 % de plastiques recyclés (plastiques agricoles, emballages en plastiques...)
- Interdiction des plastiques fragmentables dits « plastiques oxo »
- Sortir les biodéchets de nos poubelles (40 % du volume) et les **valoriser en fertilisant organique sur les sols agricoles** après méthanisation et/ou compostage
- **Renforcer les exigences qualité** (agronomique et innocuité) – **Pacte de confiance** (travaux en cours)
- **Permettre la sortie de statut de déchets des certains de MFSC issues de déchets**
- **Simplifier la nomenclature des installations classées pour la méthanisation et le compostage**

Présentation du volet agricole de la FREC

- publié le 26 février 2019
- Objectif : conforter le rôle moteur de l'agriculture dans le développement de l'économie circulaire
- Une 20aine d'actions complémentaires à la FREC
- 3 axes :
 - Comment mobiliser les matières fertilisantes issues de ressources renouvelables
 - Faire des agriculteurs des acteurs moteurs du développement de l'économie circulaire
 - Comment mieux prévenir et gérer les déchets agricoles



Présentation du volet agricole de la FREC

Axe 1 : Mobiliser les matières fertilisantes issues de ressources renouvelables

- **Se fixer des objectifs d'augmentation de la part de fertilisants issus de ressources renouvelables à horizon 2025 et 2035 ;**
 - Mener une étude avec des scénarios prospectifs pour fixer des objectifs à atteindre en matière de fertilisants issus de ressources renouvelables. L'étude devra identifier les freins et leviers d'actions pour l'atteinte de ces objectifs.
- Faciliter la valorisation de sous-produits animaux en fertilisants dans le respect de la réglementation nationale et européenne ;
- Poursuivre l'instruction de nouveaux cahiers des charges réglementaires pour permettre la sortie du statut de déchet de certains digestats ;

Présentation du volet agricole de la FREC

Axe 1 : Mobiliser les matières fertilisantes issues de ressources renouvelables

- Soutenir la recherche pour améliorer les connaissances sur les matières fertilisantes d'origine organique, le développement d'outils, de techniques et d'équipements permettant de mieux raisonner la fertilisation et d'optimiser l'utilisation de ces matières au champ tant en termes d'efficacité que de performance environnementale ;
- Soutenir les innovations et les investissements dans les technologies de recyclage des nutriments majeurs (N, P, K, S) sous forme minérale à partir de matière issue du recyclage.

Présentation du volet agricole de la FREC

Axe 2 : Faire des agriculteurs des acteurs moteurs du développement de l'EC

- Encadrement des principaux contaminants des matières organiques issues du recyclage (seuil, traçabilité, suivi...)
- Conforter les missions « déchet » des chambres d'agriculture pour accompagner les agriculteurs et les acteurs territoriaux pour la valorisation des MAFOR
- Capitaliser les données relatives aux matières organiques issues du recyclage appliquées sur les sols agricoles et au suivi de la qualité des terres
- Favoriser la mise en place au niveau des exploitations agricoles d'outils de traçabilité et de suivi de l'évolution de la qualité des terres ayant reçu des fertilisants organiques issus du recyclage

Présentation du volet agricole de la FREC

Axe 3 : Mieux prévenir et mieux gérer les déchets agricoles

- Mettre en œuvre l'accord cadre A.D.I.VALOR – MAA sur le territoire métropolitain et sur l'outre-mer
- Inciter à inscrire les bonnes pratiques de gestion des déchets dans toutes les démarches de qualité ou de certification environnementale, pour contribuer à la valorisation des démarches de qualité filière et territoires.
- Poursuivre l'accompagnement des agriculteurs à l'utilisation de paillages en plastique biodégradable (aides PAC)
- Soutenir la recherche et l'innovation sur les plastiques agricoles biodégradables pour optimiser la durée de fonctionnalité
- Inciter les filières agricoles à réaliser des diagnostics des pertes et gaspillage alimentaires au niveau de la production primaire

Le pacte de confiance

Contexte

- Porté par la mesure 24 de la feuille de route économie circulaire « *la valorisation de tous les biodéchets de qualité et permettre au secteur agricole d'être moteur de l'économie circulaire, en garantissant l'innocuité et la valeur agronomique des matières épandues sur les sols* » :
- “*Un pacte de confiance défini au niveau national sera élaboré en 2018 pour mettre en place des filières vertueuses de production de matières fertilisantes et supports de culture (composts et digestats notamment) issus de l'économie circulaire.*”
 - Renforcer les normes existantes sur les matières fertilisantes issues du recyclage et en veillant à ne pas dégrader la valeur créée par l'effort de tri par mélange de matières organiques non contaminées (brutes ou triées à la source) avec des biodéchets de qualité moindre ;
 - *Favoriser l'utilisation de fertilisants issus de ressources renouvelables dans les productions agricoles, la poursuite de la dynamique de sortie du statut de déchets pour les matières fertilisantes issues du recyclage de qualité et la révision de l'affichage et l'étiquetage des matières fertilisantes et supports de culture pour mieux mettre en valeur les qualités agronomiques, l'origine et le procédé de fabrication des composts et digestats issus de l'économie circulaire par rapport à d'autres formes de fertilisants.*”

Contexte

- Objectif : pérenniser la valorisation sur les sols des composts et digestats issus de biodéchets, pour conforter cette filière, dans la perspective de la généralisation du tri à la source, tout en garantissant un niveau élevé de préservation de la qualité des sols agricoles.
- Conforté par le volet agricole de la FREC

“Le pacte de confiance prévu au sein de la FREC permettra de définir les conditions de valorisation des matières et déchets organiques sur les sols agricoles en prenant en compte des exigences de qualité garantes de relations de confiance entre les différents acteurs et de la préservation de la qualité des terres et des productions agricoles. Un socle commun réglementant les principaux contaminants des matières organiques d’origine résiduaire sera établi. Il viendra accompagner le pacte de confiance porté par la FREC.”

Travaux du GT pacte de confiance

- Lancement du GT le 8 octobre 2018
- 40 aine de participants (producteurs/ traiteurs de déchets, experts, OPA, ONG, collectivités...)
- 3 réunions thématiques :
 - Axe 1 : Renforcer les exigences qualité des composts/digestats
 - Axe 2 : Renforcer la transparence sur l'origine et la qualité des composts et digestats
 - Axe 3 : Soutenir et sécuriser les débouchés et faciliter / démocratiser l'usage au sol des composts et digestats
- Recueil des contributions écrites

Principales orientations qui se dégagent des travaux du GT «pacte de confiance»

- **Intégration de toutes les matières fertilisantes issues du recyclage**
- **Transparence sur la valeur agronomique**
- **Socle commun d'innocuité qui s'aligne sur le Rt sur les matières fertilisantes**
- **Catégorisation des matières pour permettre le développement de filières vertueuses et la sortie du statut de déchets de certaines MAFOR**
- **Mélanges possibles entre matières de la même catégorie pour permettre des synergies**
- **Renforcement la transparence sur la nature, l'origine, la qualité par un marquage renforcé**
- **Renforcement la traçabilité pour toutes les matières**
- **Simplification des modalités et des procédures des plans d'épandage**
- **Renforcement du rôle des organismes indépendants pour généraliser le suivi et le contrôles de toutes les matières fertilisantes quel que soit leur statut**
- **Généralisation des démarches d'assurance qualité**
- **Réactivation et généralisation du fonds de garantie « boues » pour toutes les MF sous le statut de déchet**

Merci de votre attention